



**Pays  
Intervenant**

**PDM**



## **ATELIER INTERNATIONAL SUR LE THEME**

**« Enjeux stratégiques de la Planification Urbaine :  
Méthodologie et outils d'élaboration des plans  
locaux de développement »**

**Module d'intervention**

**MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN COMMUNAL  
DE DEVELOPPEMENT**

**Intitulé de la  
présentation**

**DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET  
ORGANISATIONNEL D'ÉLABORATION ET DE  
MISE EN ŒUVRE DU PDC**

**Intervenant**

**Félix ADEGNIKA / PDM**

**DU 06 AU 10 AVRIL 2009 A NIAMEY (NIGER)**



**unitar**

United Nations Institute for Training and Research



THE AFRICAN CAPACITY  
BUILDING FOUNDATION



Mairie de  
Ouagadougou



# Sommaire

1. Dispositions institutionnelles et organisationnelles de mise en œuvre du PDC
2. Outils de suivi des performances du PDC
3. L'évaluation de l'exécution des PDC

# DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

La mise en place d'une bonne disposition institutionnelle permet de régler les nombreux problèmes comme la mobilisation des ressources financières, la gestion et la coordination des programmes/projets du PDC et le suivi-évaluation.

Légalement,

- Le **Maire** est l'organe chargé de l'exécution du PDC;
- Le **Conseil Communal** est l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement.

# DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

La Loi fait obligation au Conseil Communal de créer des commissions permanentes au nombre desquels :

- La **Commission des Affaires Economiques et Financières**
- La **Commission des Affaires Domaniales et Environnementales**
- La **Commission des Affaires Sociales et Culturelles**

# DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

- Si nécessaire, le Maire pourra mettre en place un cadre de concertation des intervenants et acteurs (nationaux et internationaux), un **Forum des acteurs du développement de la Commune** regroupant entre autres, les Conseillers, les représentants des Services déconcentrés, la Société civile et les partenaires au développement, les opérateurs économiques et autres personnes ressources

# DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

- La mise en œuvre du PDC nécessite la prise d'actes administratifs et la mise en place de structures nouvelles (création ou restructuration)
  - La nomination d'un chargé du suivi du PDC
  - La responsabilisation des instances

## LE SUIVI-EVALUATION DU PDC

L'objectif du suivi-évaluation est de mesurer les progrès réalisés et de procéder aux ajustements nécessaires pour la performance du PDC. Il exige l'élaboration d'outils et la mise en place de dispositif de suivi.

- Les principaux produits attendus sont :
  - Un ***système de suivi-évaluation***,
  - Une ***base de données actualisées*** sur la réalisation des activités planifiées,
  - Le ***bilan annuel***

## LE SUIVI-EVALUATION DU PDC

- Les outils de suivi-évaluation du PDC sont :
  - Le ***Cadre logique***;
  - Le ***Plan annuel***;
  - Le ***bilan annuel*** (inventaire de l'ensemble des activités réalisées en 1 an, analyse des écarts);
  - Les ***visites et enquêtes***;
  - Le ***Tableau de bord axé sur les résultats*** qui permet de suivre périodiquement des indicateurs d'impacts
  - Le ***Schéma de circulation de l'information***

## LE SUIVI-EVALUATION DU PDC

- La mise en place d'un dispositif de suivi du PDC permet une observation continue et critique de l'exécution des différentes actions en terme de résultats, du respect des calendriers et des coûts et de la mobilisation des ressources

# LE SUIVI-EVALUATION DU PDC

- Ce suivi permanent est renforcé par une évaluation à mi-parcours pour apprécier les progrès réalisés et une évaluation finale au terme du plan pour juger de la pertinence du plan, de l'efficacité et de ses impacts
- Le dispositif génère des informations pertinentes sur les performances dont l'analyse permet de proposer au besoin des ajustements

***Merci pour l'attention***